

Paris, le 14 janvier 2025

Vœux de l'Ordre : « En 2025, il faut des actions concrètes pour l'accès aux soins, avec les kinésithérapeutes »

Pascale MATHIEU, présidente du Conseil national, a accueilli Yannick Neuder, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, ainsi que des parlementaires et présidents d'institutions, de syndicats, d'associations et de sociétés savantes, à l'occasion de la cérémonie des vœux de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes le 14 janvier 2025.

Pascale MATHIEU a rendu hommage aux 110 000 kinésithérapeutes qui, chaque jour, contribuent de manière déterminante au bon fonctionnement du système de santé français. Elle a souligné le rôle fondamental de la profession notamment dans les domaines de la prévention, de la rééducation et du maintien de l'autonomie, mettant en lumière l'engagement des kinésithérapeutes sur l'ensemble du territoire, en métropole et en outre-mer, et notamment à Mayotte.

La présidente a également insisté sur l'urgence de mener des réformes structurelles pour la profession. Elle a ainsi appelé à la généralisation de l'accès direct aux kinésithérapeutes afin de faciliter le parcours de soins, à l'intégration pleine et entière de la profession au sein du système universitaire français, et à un renforcement du contrôle des thérapies alternatives pour garantir la sécurité des patients.

« La profession a besoin de mesures concrètes qui témoignent de la confiance du gouvernement et permettent d'améliorer l'accès aux soins tout en consolidant la place des kinésithérapeutes dans notre système de santé », a-t-elle déclaré.

Monsieur Yannick NEUDER, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, a souligné avec conviction **« 110 000 kinésithérapeutes exercent sur le territoire : je ne pense pas qu'ils soient trop nombreux, je pense même qu'il y a besoin d'en avoir plus.**

A l'hôpital, j'ai pu voir le rôle fondamental des kinésithérapeutes. Pour diminuer la durée moyenne de séjour, il faut que le système libéral soit aussi bien armé pour pouvoir prendre en charge les patients.

Je sais que la kinésithérapie a envie de plus travailler sur le sujet de la prévention. Il faut que l'on réfléchisse collectivement aux acteurs qui doivent s'emparer de ce sujet, avec les professionnels de santé et les élus locaux.

Sur la prévention, les kinésithérapeutes ont un rôle à jouer. »

Le ministre a rappelé qu'il doit rencontrer l'Ordre dans les jours à venir, et qu'à cette occasion, les nombreux points laissés en souffrance ces derniers mois seront abordés « sans tabou », comme la formation, l'universitarisation, le montant des études en kinésithérapie, la formation continue et la prévention.

S'agissant de l'accès direct aux kinésithérapeutes, le ministre a rappelé qu'il savait que c'était une attente de la profession et souhaite avancer sur ce sujet.

Madame Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, a salué l'engagement de la profession et affirmé son soutien aux initiatives visant à renforcer l'autonomie des patients : **« J'ai vraiment la conviction que les kinésithérapeutes sont tout à fait en capacité de recevoir directement les patients, de diagnostiquer leurs besoins et ensuite de prodiguer des soins qui leur sont adaptés et qui leur sont nécessaires.**

Nous avons une responsabilité collective, celle de reconnaître votre rôle clé dans la prévention et la perte d'autonomie, la rééducation des personnes âgées et l'accompagnement des personnes en situation de handicap en 2025.

Nous le savons, la France comme le reste de l'Europe vieillit : face à cette réalité votre rôle est plus que jamais au cœur de notre société. Les kinésithérapeutes sont les artisans du maintien de l'autonomie permettant à nos aînés de vieillir dignement chez eux entourés de leurs proches et dans les meilleures conditions possibles.»